

Concertation préalable sur le projet éolien du Blayais
Du 3 juin au 12 juillet 2019

Éléments de réponse au courrier du Conseil départemental de la Gironde en date du 2 juillet 2019

Dans le cadre de la concertation préalable sur le projet éolien du Blayais, EDF Renouvelables a souhaité participer à différentes rencontres et auditions au sein des collectivités locales, organismes socio-économiques et associations du territoire qui en ont accepté le principe. C'est le cas du Conseil départemental de la Gironde qui a reçu l'équipe projet d'EDF Renouvelables le jeudi 27 juin 2019. Cette rencontre a réuni plusieurs élus du Département, l'un des deux garants de la concertation et deux représentants de l'équipe projet d'EDF Renouvelables.

Le 2 juillet, le président du Conseil départemental de la Gironde, Jean-Luc GLEYZE, a adressé à EDF Renouvelables un courrier (voir copie en accompagnement) récapitulant les principales questions formulées par les élus départementaux lors de cette rencontre.

Le présent document résume les réponses apportées par EDF Renouvelables dans ce cadre.

Conséquences du projet sur l'économie touristique locale

EDF Renouvelables exploite depuis les années 2000 de nombreux parcs éoliens dans des secteurs de moyenne montagne et en bordure de littoral qui accueillent un tourisme vert ou balnéaire. À ce jour, EDF Renouvelables n'a jamais constaté de baisse de la taxe de séjour sur ces secteurs. De plus, les retombées fiscales et programmes d'accompagnement mis en œuvre dans le cadre des projets éoliens sont souvent l'occasion, pour les collectivités, de créer de nouveaux équipements touristiques (circuits, hébergements...).

Effets potentiels sur la biodiversité et les migrations des oiseaux

Sur la question de la biodiversité, EDF Renouvelables dispose de retours d'expérience de parcs en exploitation installés dans des zones Natura 2000, ou dans des secteurs à forts enjeux en termes de biodiversité. Certaines zones Natura 2000 ont aussi été créées après la construction de parcs éoliens, ce qui montre qu'il n'existe pas d'incompatibilité de principe.

Conformément à la démarche « Éviter – Réduire – Compenser », EDF Renouvelables donne systématiquement la priorité à l'évitement des secteurs qui présentent le plus d'enjeux. Les autorisations d'implantation de parcs éoliens sont délivrées par les services de l'État sur la base de mesures précises d'évitement, de réduction et de compensation définies avec les experts compétents.

Dans le Blayais les éoliennes se situeraient à l'écart des zones les plus sensibles, en privilégiant les secteurs où la biodiversité est la moins riche.

Concernant les chauves-souris et l'avifaune, des études ont été menées par des bureaux d'études indépendants sur une année complète par des observations humaines sur site complétées par l'emploi de la technologie radar. Ces premières études montrent que les oiseaux passent tout le long de la zone d'étude, avec une concentration plus importante en bordure d'estuaire. Cette bordure témoigne d'un flux d'oiseaux important, surtout en période prénuptiale. Des échanges peuvent également être observés entre les différents secteurs de l'aire d'étude : Terres d'Oiseaux, Pôle Nature de Vitrezay, la réserve ornithologique de la centrale nucléaire, etc.

En cas de poursuite du projet, les études seront approfondies sur la base des implantations précises des éoliennes qui restent encore à définir.

Coût de l'énergie pour les consommateurs

Le choix de développer des énergies renouvelables a été fait par les différents gouvernements français depuis les années 2 000. Les objectifs à atteindre sont inscrits dans la loi pour la transition énergétique et la croissance verte et traduits dans la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

En 20 ans, les technologies éoliennes et leur coût ont profondément évolué. L'énergie éolienne est aujourd'hui mûre et le dispositif de soutien à l'éolien a été révisé avec l'introduction de procédures d'appels d'offres. Le système de « complément de rémunération » contribue à abaisser le niveau des aides versées à l'éolien.

Il est vrai qu'en France le prix de l'électricité est le même partout, qu'un territoire accueille ou non des unités de production (principe de péréquation tarifaire). Cependant, le développement du financement participatif permet désormais aux collectivités territoriales d'investir dans la société de projet qui porte la création d'un parc éolien sur leur territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce sont les utilisateurs d'énergies fossiles (et plus les consommateurs d'électricité) qui soutiennent le développement des énergies renouvelables en application du principe « *pollueur-payeur* ».

Origine géographique des propriétaires fonciers signataires

À l'heure actuelle, EDF Renouvelables a signé des promesses de bail (et non des baux) avec 70 propriétaires. Ce sont majoritairement des propriétaires-exploitants locaux. Ces promesses de bail ont une durée de 5 ans et elles deviendront caduques si le projet ne se réalise pas.

Visuels de préfiguration du projet à 500 mètres d'une habitation

Le dossier de concertation présente des croquis respectant les dimensions maximales envisagées pour les éoliennes (180 mètres en bout de pale). Ceux-ci ont été réalisés en l'absence d'implantations précises pour les éoliennes.

Les inquiétudes paysagères se rencontrent dans de nombreux territoires et elles ont émergé dans le cadre de la concertation sur le projet éolien du Blayais. EDF Renouvelables s'engage donc à diffuser sur son site internet, avant la fin de la concertation, une simulation des effets paysagers d'une éolienne de 180 mètres à 500, 750 et 1 000 mètres d'une habitation.

Étude des solutions d'énergie hydraulique dans l'Estuaire

La politique de transition énergétique de la France vise à créer un nouveau mix énergétique décarboné pour notre pays, tout en maintenant un prix de l'électricité compétitif pour les consommateurs.

Dans ce cadre, EDF Renouvelables s'attache à développer des projets qui sont économiquement et technologiquement rentables et fiables. Il existe aujourd'hui trois technologies renouvelables matures : l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque solaire. Les autres technologies sont encore au stade de la recherche et développement, avec des coûts beaucoup plus importants. C'est le cas notamment de l'hydrolien auquel le Département semble faire référence. Celui-ci est actuellement testé dans la Garonne.

Compatibilité de l'éolien avec les activités, notamment agricoles

L'emprise au sol des éoliennes étant relativement faible (de l'ordre de 1 500 à 2 000 m² en incluant le mât et la plateforme) et les câbles électriques étant enterrés (à au moins 80 cm de profondeur), cette technologie peut facilement cohabiter avec les activités agricoles. La majorité des parcs éoliens en exploitation sont ainsi implantés dans des zones agricoles.

Les éoliennes sont aussi des équipements réversibles qui peuvent être démantelés en fin d'exploitation avec une remise en état des terrains pour permettre la reprise des cultures.

Dans le Blayais, les parcelles agricoles situées à l'intérieur des zones d'implantation potentielles sont majoritairement dédiées à la céréaliculture. Pour faciliter le maintien de cette activité, les questions de l'irrigation (rampes d'arrosage) et du drainage seront à étudier avec les exploitants concernés et la profession agricole. Les enjeux à considérer porteront également sur la phase de chantier (renforcement / élargissement des voies d'accès...).

Identification d'autres secteurs girondins pouvant prendre part au mix énergétique

Au regard des différents aspects réglementaires (contraintes militaires, radars météorologiques...), le secteur du Blayais est le seul territoire girondin qui semble - à l'heure actuelle - en capacité d'accueillir un projet éolien d'envergure. Ce secteur offre une véritable opportunité pour réaliser un projet significatif à l'échelle régionale.

Le reste du département présente d'autres atouts (ensoleillement...) et différents projets y voient déjà le jour.

Nombre potentiel d'éoliennes en Gironde

À l'heure actuelle, les emplacements précis des éoliennes et leur nombre ne sont pas définis. Si le projet se poursuit, ils dépendront des études (déjà réalisées et à venir) et des résultats de la concertation.

Au regard des surfaces des zones d'implantation potentielle et du point de raccordement envisagé près de la centrale nucléaire, il est possible que la Gironde accueille plus d'éoliennes que la Charente-Maritime. Sous toute réserve, on pourrait estimer que ces proportions pourraient être de l'ordre de deux tiers des implantations en Gironde et un tiers en Charente-Maritime.

Études des infrasons émis par les éoliennes et prise en compte des éventuelles gênes occasionnées pour les riverains

Si les éoliennes génèrent bien des infrasons, les études de l'ANSES ont montré qu'ils sont trop faibles pour constituer une gêne ou un danger (source : <https://www.anses.fr/fr/system/files/AP2013SA0115Ra.pdf>). L'ANSES recommande toutefois de renforcer l'information des riverains lors de l'implantation de parcs éoliens, ce que s'attache à faire EDF Renouvelables dans le cadre de la concertation.

Calcul du bruit émis par les éoliennes et prise en considération du bruit ressenti par les riverains

La réglementation française est très précise : les éoliennes ne doivent pas générer un niveau de bruit supérieur de plus de 5 décibels le jour (et 3 dB la nuit) par rapport à l'état initial (c'est-à-dire à la situation avant l'implantation du projet). Il s'agit de l'une des réglementations les plus strictes d'Europe. Des contrôles des parcs en exploitation sont menés par les services de l'État afin de s'assurer du bon respect de la réglementation.

La distance réglementaire de 500 mètres vis-à-vis des bâtiments à usage d'habitation découle également de la prise en compte de la gêne acoustique. À cette distance le bruit d'une éolienne est de 35 dB (l'équivalent d'une conversation à voix basse).

Programme environnemental de compensation

Comme indiqué, EDF Renouvelables se place dans le processus ERC « Eviter – Réduire-Compenser ». Cependant, dans le cadre d'un projet de territoire et de mesures d'accompagnement, un programme environnemental global pourrait être défini autour du projet éolien avec les parties prenantes et les acteurs volontaires : les premières pistes évoquées pourraient être la gestion des fossés, la création de haies, la réhabilitation de certaines zones humides...

Lien entre l'activité de la centrale et celle des éoliennes et part attendue de production d'énergie produite par les éoliennes et par la centrale du Blayais

Le projet éolien du Blayais s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique qui prévoit une diminution de la part du nucléaire et un développement des énergies renouvelables dans une logique de « mix énergétique » décarboné. Il n'a pas vocation à se substituer à la production du CNPE du Blayais.

La production attendue pour le parc éolien est de 200 à 300 GWh/an (selon le nombre d'éoliennes). Soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle domestique de 100 000 à 150 000 habitants.